

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 12 Juin 2017

L' an 2017, le 12 Juin à 21 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : BOUVIER Tiphaine, CHAPELAIN Marie-Claude, CHAPPÉ Mireille, DEBOS Nathalie, HIVERT Sylvie, PIGEON Sylvie, RONSOUX Nathalie, MM : BESSONNEAU Christian, BORDIER Jean-Yves, CAYRE Damien, COMBY Albert, COUET Christian, GUILLOUX Sylvain, RAULT Jean-François, RONDIN Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRÉCAN Marilyne à M. CAYRE Damien, MM : BAINS Jean-Claude à M. THÉBAULT Louis, LELOUP Jean-Pierre à M. COUET Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 07/06/2017

Date d'affichage : 07/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Voirie - Programme 2017 : attribution du marché de travaux - 2017-12/06-01

Appel à projets " Ecoles numériques innovantes et ruralité " : candidature pour l'achat de tablettes numériques - 2017-12/06-02

Lotissement Le Clos Michel - Emeraude Habitation : accord de principe pour la réalisation d'une opération foncière sur le lot 11 - 2017-12/06-03

Animation - Fête de la musique 2017 : choix des groupes - 2017-12/06-04

Animation - Fête du 14 juillet 2017 : choix du prestataire pour le feu d'artifice et choix de l'animation pour la fête du pain et pour le bal - 2017-12/06-05

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2017, remis à chaque conseiller municipal, est adopté à l'unanimité.

2017-12/06-01 - Voirie - Programme 2017 : attribution du marché de travaux

Vu la délibération n°9 du 03 avril 2017 approuvant le programme de modernisation de la voirie pour 2017 et décidant du lancement de la consultation des entreprises ;

Vu la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics ;

Vu les offres reçues ;

Vu l'analyse des offres ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Colas de Saint-Guinoux (35430) d'un montant de 49 850,00 € HT ;

Vu l'avis favorable de la commission Affaires rurales et voirie en date du 31 mai 2017 relatif à la proposition de l'analyse des offres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise Colas de Saint-Guinoux (35430) d'un montant de 49 850,00 € HT pour la réalisation des travaux de voirie, montant pouvant subir des variations au vu des quantités réellement livrées appliquées aux prix figurant au bordereau des prix unitaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-12/06-02 - Appel à projets " Ecoles numériques innovantes et ruralité " : candidature pour l'achat de tablettes numériques

Considérant l'appel à projet "Ecoles numériques innovantes et ruralité" émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales ;

Considérant que pour être éligible, la commune doit avoir une population qui n'excède pas 2 000 habitants ;

Considérant donc que Pleine-Fougères est éligible à ce projet ;

Vu le courrier du 29 mai 2017 du Maire de Pleine-Fougères à l'inspectrice de l'éducation nationale Madame LEFORT-OGER confirmant que dans le cadre de cet appel à projets, il va être proposé au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 6 000 euros pour l'achat de tablette numériques pour l'école publique, subventionnée par l'Etat à hauteur de 50 % ;

Considérant que le dossier de candidature devra être déposé pour le 30 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager à faire l'acquisition de tablettes numériques pour l'école publique pour un montant de 6 000 euros subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat, soit une charge de 3 000 euros pour la commune ;
- de charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de candidature avant le 30 septembre 2017 dans le cadre de l'appel à projet détaillé précédemment et de solliciter la participation de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-12/06-03 - Lotissement Le Clos Michel - Emeraude Habitation : accord de principe pour la réalisation d'une opération foncière sur le lot 11

Vu le permis d'aménager n°PA 035 222 12 S0001 accordé le 08 novembre 2012 concernant l'aménagement du lotissement Le Clos Michel ;

Considérant que le règlement du lotissement prévoit la construction de deux logements sur le lot 11 du lotissement Le Clos Michel ;

Vu le courrier de Emeraude Habitation en date du 29 mai 2017 informant la commune de son intérêt pour la réalisation d'une opération en locatif social sur ce lot ;

Vu la proposition de Emeraude Habitation pour l'acquisition du foncier pour un prix fixé à 7000 €, soit 3 500 euros par logement ;

Considérant qu'il convient alors d'émettre un accord de principe relatif à la réalisation d'une opération foncière sur le lot 11 du lotissement Le Clos Michel par Emeraude Habitation ;

Considérant que par la suite, il devra être signé une convention entre la commune de Pleine-Fougères et Emeraude Habitation pour la réalisation de cette opération, suite à l'accord du Conseil d'Administration de Emeraude Habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un accord de principe pour la réalisation d'une opération foncière sur le lot 11 du lotissement Le Clos Michel par Emeraude Habitation ;
- de charger Monsieur Le Maire de notifier cette décision à Emeraude Habitation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-12/06-04 - Animation - Fête de la musique 2017 : choix des groupes

Vu la proposition de la Commission Animations du 23 mai 2017 de retenir, pour la Fête de la Musique 2017, les groupes suivants :

Nom des Groupes	Informations	Tarifs TTC
SUNNYSIDE GOSPEL	20/25 chanteurs Gospel	484 € (+ GUSO)
QUIC EN GROIGNE	20 musiciens Bagad	700 € (Association)
LA BELLE PROVINCE	2 chanteurs/musiciens Chansons québécoises	350 € (GUSO inclus)
TOAST N ROCK	8/10 musiciens/chanteurs Reprises	Gratuit
APACHE.BZH	1 chanteur/musicien Chansons festives, bretonnes, celtiques	350 € (GUSO inclus)
ANNE LAURE JAIN	4 chanteurs/musiciens Jazz	450 € (GUSO inclus)
STEPHANE BUHE	1 musicien/1 technicien Folk/Rock, reprises anglosaxonnes, chansons françaises	280 € (Association)
TCHIK Y TCHIK	4/5 chanteurs/musiciens Chansons festives françaises	350 € (Association)
LES CANOTIERS	3 chanteurs/musiciens Variété	200 € (+ GUSO)
NICK AND VINCE	2 chanteurs/musiciens Pop/Rock/Blues	350 € (Association)
DANSE AFRICAINE ANTRAIN	Danse africaine	Gratuit
LA BOUEZE	Accordéon	Gratuit
L'ASSO COUNTRY	Country	Gratuit
TOTAL		3 514 €

Considérant que les exploitants des débits de boisson de la commune ont la possibilité de participer à hauteur de 200 euros chacun au coût de l'organisation ;

Considérant que les 3 exploitants de débits de boisson suivants ont donné leur accord pour participer à hauteur de 200 euros, soit 600 euros au total :

- Bar/PMU La Casaque
- Bar/Crêperie Les Polders
- Bar/Restaurant Le Max-Lou-En

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir les groupes proposés par la commission animation pour l'organisation de la fête de la musique pour une dépense de 3 514 € TTC (charges comprises sauf pour les groupes Sunnyside Gospel et Les Canotiers, charges à payer au GUSO) ;
- de charger Monsieur le Maire de recouvrir la participation des exploitants de débits de boisson souhaitant participer à hauteur de 200 € chacun ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-12/06-05 - Animation - Fête du 14 juillet 2017 : choix du prestataire pour le feu d'artifice et choix de l'animation pour la fête du pain et pour le bal

Considérant l'organisation des festivités en date du 14 juillet 2017 ;

Considérant la proposition de la commission animation d'organiser ce jour la fête du pain ainsi qu'un feu d'artifice suivi d'un bal le soir ;

Considérant la proposition de la commission animation de retenir :

- l'entreprise 8ème Art de LANGUIDIC (56440) pour le lancement du feu d'artifice (thème : chantons français) pour un montant de 3 350,00 € TTC ;
- l'Orchestre Les Canotiers (Messieurs FONTENELLE Raymond et GOUTHEROT Frédéric) pour l'animation de la fête du pain et du bal pour un cachet de 600 € (+ GUSO) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir les prestataires susvisés pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Année scolaire 2017-2018 : temps d'activités périscolaires

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie, et devant la volonté de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel de ne plus assurer la mise à disposition des animateurs TAP, il a demandé, à titre dérogatoire, que les rythmes scolaires repassent à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018, contre 4,5 jours actuellement, pour l'école publique de Pleine-Fougères.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 19/06/2017
Le Maire
Louis THÉBAULT